

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 54 /2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation de représentants

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3^{ème} ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5^{ème} ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS : -Néant

Les 28conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20/2026
RELATIVE AUX COMMISSIONS MUNICIPALES ET FIXATION DE LEUR
COMPOSITION**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 20/2026 du conseil municipal en date du 09 avril 2026, il a été créer les commissions suivantes :

1- **Commission Enfance, Jeunesse, Vie associative** avec un périmètre d'action dans les domaines de la Petite Enfance, la politique jeunesse, la vie associative, l'animation socio-éducative, les contrats d'objectifs et les subventions aux associations,

1- **Commission Culture, Patrimoine, Évènementiel et Tourisme** avec un périmètre d'action dans les domaines de l'animation et promotion culturelle, la valorisation du patrimoine, les grands évènementiels, les commémorations mémorielles et l'animation touristique.

2- **Commission Environnement, Cadre de Vie et Proximité** avec un périmètre d'action dans les domaines de travaux d'entretien des espaces verts, la gestion du cadre de vie et de l'environnement et la gestion de la relation quotidienne aux citoyens.

Cependant pour une meilleure articulation du domaine des Sports avec l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Associative il est apparu opportun de créer une seule grande commission (en 1) incluant le sport au lieu d'envisager la création d'une commission sportive isolée.

Monsieur le maire soumet donc la modification de l'intitulée de la commission 1, comme suit :

1- **Commission Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport** avec un périmètre d'action dans les domaines de la Petite Enfance, la politique jeunesse, la vie associative, l'animation socio-éducative, les contrats d'objectifs et les subventions aux associations, le développement de la pratique sportive, l'organisation de manifestations sportives, accompagnement au développement des clubs sportifs et porteurs de projets.

2- **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,
Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ANNULER la création de la Commission Enfance, Jeunesse et Vie Associative

ARTICLE 2 : de CRÉER la commission **Enfance, Jeunesse, Vie associative et Sport.**

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER la composition comme suit :

-Madame **OTTO** Julie

-Madame **PELLERIN** Alicia

-Monsieur **TABAR** Patrice

-Madame **BOUCHAUT** Cécilia

-Madame **PAISLEY** Yanetti

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que le reste de la délibération n° 20/2026 est sans changement.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le

05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire

André ATALLAH